

COMMENT PRESENTER LES INDEMNISATIONS D'ÉTUDE DANS VOS DEVIS ?

PRÉAMBULE

Parlons sémantique, il est primordial d'opter collectivement pour un même vocabulaire concernant les indemnités sur les Appels d'offres et consultations. Nous évoquons une **indemnisation et non une rémunération**.

Pourquoi faire la différence ?

Le choix des mots est important parce qu'il fait sens. Verser une indemnisation pour les frais d'étude compense en partie la créativité fournie pour répondre aux consultations. C'est aussi revendiquer le savoir-faire, le conseil & la stratégie qui sont livrées dans les propositions/offres réalisées. Cette expertise est notre valeur ajoutée.

1. LE PRINCIPE

L'indemnisation d'étude doit se distinguer des honoraires globaux de la prestation

Elle correspond à la prestation intellectuelle réalisée pour répondre à l'AO. Elle doit donc être clairement identifiable et dissocier des prestations intellectuelles globales du projet.

L'indemnisation d'étude comprend

- La présentation d'un concept / un parti pris
- L'étude de faisabilité

Les Honoraires comprennent

- La création du stand dans sa globalité / sa finalisation
- Imagerie
- Les plans de fabrication
- Le suivi commercial, technique, logistique
- L'accompagnement, le conseil

À chaque appel d'offres/consultation, 2 cas de figure :

✓ AO GAGNÉ

L'indemnité n'est pas facturée, seul la ligne « honoraires », le sera.

✗ AO PERDU

L'indemnisation est facturée pour tous les candidats qui n'ont pas été retenus.

❗ *Pour les clients, faire confiance à un partenaire et ne pas interroger plusieurs agences c'est économiser le règlement des frais d'étude.*

2.COMMENT ESTIMER CETTE INDEMNISATION ?

Il n'y a pas de règle établie concernant les montants de cette indemnisation. Elle est propre à chaque agence (en fonction de son organisation, sa structure et de l'investissement défini pour répondre à l'Appel d'offres ou la consultation). Toutefois, à titre informatif, les agences qui mettent en pratique l'indemnisation d'étude estiment leur montant à **± 25% du montant total des honoraires.**

À titre d'exemple :

Pour une prestation à 100 000 €

Les honoraires sont en moyenne à xxx

L'indemnisation d'étude à xxx